





FLEURY

L'AME

DU CRIMENEEL



HV6080

F5

132



1080042175



THE BOARD OF WISCONSIN
LAND PROJECTS DIVISION
MILWAUKEE WISCONSIN

132
F.

L'AME
DU CRIMINEL



FONDO BIBLIOTECA PUBLICA
DEL ESTADO DE NUEVO LEON

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Pathogénie de l'épuisement nerveux.
Traitement rationnel de la neurasthénie. (*Épuisé.*)
L'Insomnie et son traitement. (*Épuisé.*)
Contribution à l'étude de l'hystérie sénile.
Les réflexes tendineux.
Les transfusions de sérum et la suggestion.
Théorie de la révulsion.
Pasteur et les Pastoriens (avec un portrait à l'eau-forte, par BRACQUEMONT).
Les grands médecins d'aujourd'hui. 4^e édition.
Éloge de Gratiolet.
Les Causeries de Bianchon.
Introduction à la médecine de l'esprit. 5^e édition. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*)
Traitement médical de l'épilepsie.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD. — 882-98.

L'ÂME
DU CRIMINEL

PAR

LE D^R MAURICE DE FLEURY

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^S

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1898

Tous droits réservés.



Biblioteca Alfonso
Biblioteca Universitaria

53384

39641

HV6080

FS



INTRODUCTION

Je veux tenter de dire ici, avec la simplicité et la clarté qui me sont chères, l'essentiel de nos connaissances les plus récentes et les plus fermes sur la structure et le fonctionnement du cerveau de l'homme, et tâcher d'entrevoir dans quelle mesure ces notions nouvelles — j'entends celles que nous pouvons considérer comme classées et désormais hors de conteste — sont susceptibles de modifier les idées reçues, les idées courantes sur le crime, le criminel et la législation pénale.

Plus encore que les juristes et que les philosophes de profession, ce sont les physiologistes et les médecins qui, depuis une trentaine d'années, s'acharnent à labourer à neuf ce

vieux champ de la connaissance humaine, à en retourner la terre poudreuse et desséchée, pour mettre à jour l'humus profond, plus fécond et plus frais. On ne s'étonnera donc pas qu'un médecin se mêle encore d'en parler.

C'est là, d'ailleurs, je ne veux pas me le dissimuler, besogne assez ingrate.

Les idées scientifiques modernes sur le cerveau criminel sont déplaisantes à l'immense majorité des magistrats et des juristes. Ceux-là surtout, qui n'ont eu le loisir de les étudier que bien superficiellement, les répudient avec vigueur. Élevés dans la croyance la plus assise au libre arbitre, accoutumés, dès les bancs de l'école, à envisager cette foi comme fondamentale et tout à fait indispensable au bon fonctionnement d'une société policée, ils se refusent — rien n'est moins surprenant — à adopter des théories nouvelles, dont la divulgation pourrait bien être un encouragement au mal. Notez encore que ces doctrines paraissent tendre à restreindre leur rôle, et à diminuer la majesté de leur état, en les envisageant non plus comme des juges discernant les intentions, appelés à punir ceux qui ont volontairement

pris la mauvaise voie, mais comme de simples défenseurs de l'ordre public et de la paix des citoyens.

Répugnances tout à fait naturelles et respectables, fortifiées encore par l'opinion du plus grand nombre, par le sentiment général.

Quand les journaux racontent, avec cent détails saisissants, un crime monstrueux, cela devient, pour une foule d'hommes et pour presque toutes les femmes, comme un dommage personnel dont chacun veut tirer vengeance, se représentant que lui-même ou ses proches auraient pu servir de victimes. C'est ainsi que nous voyons à tous moments, dans notre société qui se croit très civilisée, resurgir le primitif, le sauvage besoin d'imiter l'acte, de restituer coup pour coup, de « lyncher », selon le mot américain. En France même, à chaque nouveau crime, combien de femmes n'entendons-nous pas émettre l'impérieux désir d'écorcher vif le meurtrier ou de le faire cuire à petit feu... La police qui, dans la rue, prend sur le fait un criminel politique ou de droit commun, n'a pas trop de toutes ses forces pour empêcher qu'on ne l'écharpe.

Plus sage, la législation diffère cette vengeance et — du fait du temps écoulé entre l'heure du crime et l'heure du jugement — refroidit un peu les esprits. En cour d'assises, cependant, l'idée de vindicte subsiste encore sous l'idée de justice¹. Cet être bestial, sanguinaire, hideux, qui nous répugne tant, et que voici désarmé dans nos chaînes, d'instinct nous nous refusons à l'envisager comme irresponsable et malade. Son aspect n'est pas d'un malade : il n'inspire pas la pitié. Pour dérober de l'or, pour assouvir son appétit de basses jouissances, il a tué, avec préméditation et dans d'affreuses circonstances; le cynisme de son attitude actuelle exaspère. Et voilà que les médecins nous parlent, sans qu'on les en prie, de déterminisme et de fatalité, de maladie de l'âme héritée ou acquise!... Ce savant qui entrave d'un raisonnement l'énergie de nos sentiments naturels, qui prétend faire trébucher dans une discussion philosophique l'élan de nos justes vengeances, et qui veut ravir une

1. C'est bien le lieu de rappeler qu'on a dû supprimer le « résumé » du président de la Cour d'assises, comme faisant ordinairement double emploi avec le réquisitoire du ministère public.

proie à notre légitime appétit de punir, c'est un fâcheux, un imprudent, presque un complice. Tous les bons chroniqueurs de la rubrique *Tribunaux* dans les journaux quotidiens savent très bien qu'ils ne tiendraient plus leur public, et qu'ils provoqueraient des désabonnements s'ils adoptaient ces idées subversives!

C'est à ce solide état d'âme que j'ose m'attaquer. Je m'y hasarde avec bon espoir cependant, en évitant d'y apporter cette rudesse et cette impatience qui gâtent tant de bonnes causes, persuadé, d'ailleurs, qu'il y a là, comme dans tant d'autres débats, malentendu fâcheux et prolongé comme à plaisir, beaucoup plutôt qu'incompatibilité définitive.

Les gens de robe, en France plus que partout ailleurs, ne cessent de donner des preuves de haute conscience et de parfaite loyauté. Qu'on vienne leur montrer avec simplicité, clarté et bonne foi quelques réalités probantes, qu'on leur apporte la conviction et ce sentiment de sécurité que seule procure aux esprits droits la sage et vraie science, qu'on ne tombe pas dans l'absurde où conduit fréquemment l'amour

immodéré des théories, et cet isolement, ce manque de contact avec la vie réelle où pensent trop de philosophes, au point de paraître donner sa sympathie aux pires malfaiteurs au détriment des braves gens — et vous verrez en très grand nombre les magistrats les plus conservateurs se rallier, sans enthousiasme peut-être, mais en toute sincérité.

Peut-être le dissentiment actuel entre juristes et savants ne provient-il que d'une insuffisance d'explications. Comme il arrive aux novateurs, anthropologistes et médecins neurologistes ont trop voulu tout de suite prouver, et du premier coup sont allés jusqu'aux extrêmes conséquences. Infaillible moyen d'amener un retour en arrière. C'est le propre des innovations vraiment scientifiques de ne pas être radicales mais progressives, et de ne pas procéder par secousses, mais par transitions à peine perceptibles, à la façon de la nature. Je ne pense pas qu'il soit sage de proposer de violentes révolutions de mœurs, car rien de ce qui doit durer ne s'accomplit très vite, et le radicalisme est un bon père pour la réaction. Les brillants anthropologistes de l'école italienne, quelques savants français

aussi, se sont trop longtemps départis de la méthode, condition de tout progrès.

D'ailleurs, je ne suis pas ici pour soutenir et pour défendre en bloc toutes les théories modernes des médecins criminalistes. Je commence par dire que quelques-uns d'entre eux se sont assez grossièrement trompés, et que non seulement ils sont tombés dans le travers des généralisations hâtives, mais qu'ils ont commis le péché plus grave de mal observer. Le type anatomique du criminel-né de Lombroso n'est aujourd'hui qu'un rêve de ce cerveau génial, mais singulièrement désordonné, chaotique et brouillon. Toute la logique d'un Garofalo, toute la subtilité, toute la vigueur et tout le délié d'un Enrico Ferri ne pouvaient aboutir, partant de cette base, qu'à de caduques systématisations. Après si peu d'années, voici que, çà et là, leurs constructions se ruinent. On ne me verra donc pas aveuglément enthousiaste des théories nouvelles, et j'entends n'exposer ici que celles qui, loin de s'effriter à mesure que le temps passe, recrutent chaque année des adeptes nouveaux dans tous les pays où l'on pense.

Mais, d'autre part, accordez-moi que les

magistrats de ce temps, en trop grand nombre, peuvent s'accuser de tiédeur, d'indolent amour du *statu quo*, et, pour tout dire, de paresse d'esprit. Beaucoup d'entre eux, forts de leur excellence en droit civil, ne se sont pas donné le mal de lire tout ce qui s'est écrit de si intéressant depuis la publication de l'*Uomo delinquente* de Cesare Lombroso. Ce livre illustre, encore qu'il ne vaille peut-être pas tout le bruit qu'il a fait, a eu pourtant le grand mérite de jeter un levain, de faire bouillonner et pulluler les idées neuves, d'amener l'éclosion de toute une génération de philosophes du crime et de la peine. De tout ce noble mouvement, de cette belle agitation des esprits, nos magistrats ont entendu parler, plutôt qu'ils n'en ont pris personnellement connaissance, et ils ne se sont que trop vite accordés pour rejeter des théories mal entrevues, sous ce prétexte que leurs conséquences pratiques nous réservent peut-être des catastrophes sociales. Et pourquoi changer, je vous prie, ce qui va depuis si longtemps et d'un train si régulier ! Trop commode indifférence, mol oreiller, où l'on ne peut sommeiller bien longtemps par ce temps de vérité rude.

Il faut le dire pour leur excuse : les magistrats conservateurs — j'entends imbus des doctrines classiques sur le libre arbitre et le droit de punir — se sont violemment heurtés, pour commencer, à la conception exclusive, simpliste et fautive, révoltante pour le bon sens, du criminel-né de Lombroso. Le premier article de foi qu'on leur a demandé d'admettre, c'est la croyance aveugle au type anatomique du criminel, à une structure de l'homme qui implique la fatalité, la nécessité de voler ou de tuer un jour ou l'autre. C'était trop pour des néophytes, ils refusèrent d'aller plus loin. En vain les disciples de l'école de Turin, Enrico Ferri, Garofalo, Sergi, Morselli, Ottolenghi, Virgilio multiplièrent-ils les publications les plus subtiles ; en vain quelques savants français, ceux notamment de l'école lyonnaise, Lacasagne et ses élèves, surent-ils ramener la question sur son vrai terrain, et faire la part de l'élément social dans la genèse du crime ; en vain des philosophes de l'envergure d'Alfred Fouillée, et des physiologistes tels que M. Binet consacrèrent-ils aux idées nouvelles des pages importantes ; en vain M. Gabriel Tarde apporta-

t-il à ce débat les inépuisables ressources d'un esprit profond, lucide, ingénieux, vraiment philosophique, et les séductions du style le plus abondant, le plus imagé, le plus disert. Une légende avait pris cours et faisait loi : beaucoup de bons esprits, abusés par elle, estiment encore aujourd'hui que les idées scientifiques modernes sur le crime et le criminel sont, dans le domaine juridique, l'équivalent des idées anarchistes, ou tout au moins collectivistes, dans le domaine politique.

La petite étude que voici voudrait contribuer à dissiper cette légende.

On y verra bien vite à quelles modestes revendications, à quelles modifications partielles, à quelle paisible, à quelle imperceptible révolution nous aboutissons en fin de compte et comme il serait simple de se mettre prudemment d'accord, sans rien perdre de son prestige, avec la science et la philosophie, qui finissent toujours par avoir le dessus.

Un peu moins de colère vengeresse, un peu plus de sérénité, un moindre souci de punir, au sens étroit de ce vieux mot, un plus vif désir d'empêcher, de prévenir, d'organiser la prophylaxie du mal, est-ce donc beaucoup demander ?

On ne trouvera, dans cette courte série d'articles, qu'un exposé très succinct, très déblayé, et, j'espère, très net, du côté médical, physiologique et psychologique de ce vaste sujet de méditations. Je n'y ferai point étalage de belle érudition : ceux d'entre mes lecteurs qui puiseraient ici le goût de ce genre d'études trouveront, grâce au simple petit index bibliographique que voici, de quoi satisfaire amplement leur curiosité et leur souci d'approfondir.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

École italienne.

- C. LOMBROSO *L'Uomo delinquente* (Roma, Torino, Firenze). Traduction française chez F. Alcan.
Applications de l'anthropologie criminelle.
La femme criminelle et prostituée.
 BARON GAROFALO . . . *Criminologia.*
 ENRICO FERRI *I nuovi orizzonti.*
L'Omicidio.
L'archivio di Psichiatria (organe de l'école de Turin).

École anglaise.

- D. HUME *De la nature humaine.*
 MAUDSLEY *Le crime et la folie.*
La pathologie de l'esprit.
 STUART MILL *Système de logique.*
 THOMSON *The psychology of criminals* (1870).

École russe.

- DIMITRI DRILL *Les enfants criminels.*

École française.

- D^r LACASSAGNE. *L'homme criminel.*
 Le calendrier criminel.
 La criminalité des animaux.
 Les tatouages.
 Collection des Archives d'anthropo-
 logie criminelle.
 CORRE. *Crime et suicide (1891).*
 BOURNET. *La Criminalité en France et en Italie.*
 KOCHER. *La Criminalité chez les Arabes.*
 FÉRÉ. *Dégénérescence et criminalité.*
 LÉTOURNEAU. *Évolution de la morale.*
 A. BINET. *Revue philosophique (1888).*
 PAULHAN. *Revue philosophique (1886).*
 ÉMILE LAURENT. *Les habitués des prisons.*
 L'anthropologie criminelle et les nou-
 velles théories du crime.
 ALFRED FOUILLÉE. *Critique des systèmes de morale con-*
 temporaine.
 La liberté et le déterminisme.
 VIDAL. *Principes fondamentaux de la pénalité.*
 G. TARDE. *Criminalité comparée.*
 Études pénales et sociales.
 Transformation du droit.
 Philosophie pénale.
 Les lois de l'imitation, etc.
 A. AUBRY. *L'imitation.*
 LÉVY-BRUHL. *Responsabilité morale.*
 H. JOLY. *Le crime.*
 La France criminelle.
 AD. GUILLOT. *Œuvres diverses.*
 TH. DESDOUITS. *La responsabilité morale.*
 JEAN CRUPPI. *La Cour d'assises.*
 D^r DALLEMAGNE. *Théories de la Criminalité.*
 A. HAMON. *Déterminisme et responsabilité.*
 LOUIS PROAL. *Le Crime et la Peine.*

Voir encore les études de Bénédict (de Vienne) sur le crâne des criminels, et la *Revista d'anthropologia criminal* dirigée par le D^r Alvarez Taladriz (de Madrid).

Consulter en outre le compte rendu des Congrès d'anthropologie de Rome (1885), de Paris (1889), de Bruxelles (1892), de Genève (1896), etc.

L'ÂME DU CRIMINEL

PREMIÈRE PARTIE

LE CERVEAU DE L'HOMME ET LE LIBRE ARBITRE

CHAPITRE I

LE CERVEAU DE L'HOMME

Notions d'anatomie et de physiologie cérébrales, désormais indispensables à toute étude de psychologie. — Localisations cérébrales; sensation et mouvement. — La cellule cérébrale; le neurone. — Fibres collatérales et neurones d'association; mécanisme de l'association des images et des idées. — Rôle fondamental de la mémoire. — Monisme et dualisme; incarnation de l'âme dans le système nerveux de l'homme; la durée des actes psychiques.

La science du cerveau de l'homme a pris, depuis un quart de siècle, une telle importance, elle a acquis si vite un si haut degré de précision, elle résulte d'un accord si fort, si unanime entre biologistes de tous pays, elle projette, enfin, un jour si